

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAIGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 JUILLET 2026

DELIBERATION N°29-2026

Objet : <i>Rapport définitif d'observations de la Chambre Régionale des Comptes</i>	Nombre de membres en exercice	22
	Nombre de membres présents	20
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	21
	Date de la convocation : 25 juin 2026	

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Anne-Marie MIVELLE suppléante de Régis CHOPIN, Marc JAILLET suppléant de Valérie DEPIERRE, Odile DUBOZ, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Stéphane LAMBERGER, Jérôme BENOIT suppléant de Florence GAY, Chantal MARTIN, Jean-Paul MUSSOT, Philippe PASSOT, Laurent PETIT, Frédéric PONCET, Jean-Yves ROY, David DUSSOUILLEZ suppléant de Guy SAILLARD, Dominique BONNET, Michel FISCHER, Maryline MIRAT, Daniel BERTOCCHI suppléant de Rémi HUGON.

Il est constaté le départ en cours de séance de M. Rémi Hugon remplacé par M. Daniel BERTOCCHI son suppléant.

REPRESENTES : Jean-Michel DAUBIGNEY a donné pouvoir à Maryline MIRAT.

EXCUSES : Régis CHOPIN, Etienne CORDIER, Valérie DEPIERRE, Florence GAY, Guy SAILLARD, Rémi HUGON,

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières,

Le Président expose :

Par courrier en date du 20 juin 2025, la chambre régionale des comptes de Bourgogne-France-Comté a procédé à l'examen des comptes et de la gestion du Centre de Gestion du Jura pour les exercices 2020 et suivants. Ce contrôle visait notamment à alimenter le rapport thématique régional relatif à l'attractivité de la fonction publique territoriale.

Lors de sa séance du 10 décembre 2025, la chambre a arrêté des observations provisoires transmises aux deux Présidents en exercice sur cette période (Messieurs PERNOT et STEYAERT).

Les observations définitives ont été arrêtées le 9 mars 2026 et notifiées le 4 mai 2026.

Le présent rapport d'observations définitives a été transmis aux membres titulaires et suppléants accompagné du courrier de r

L'intégralité du rapport est présentée aux membres et un débat a lieu.

La chambre régionale a formulé 4 recommandations :

- Compléter le contenu des notes de présentation des délibérations budgétaires et respecter les délais d'approbation des débats d'orientation budgétaire.
- Instaurer au cours de l'année 2026 une comptabilité analytique pour déterminer les cotisations conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique.
- Fixer, par une même délibération, le taux de cotisation obligatoire conformément à l'article L. 452-25 du CGFP et le taux de cotisation additionnelle conformément à l'article L.452-30 du CGFP en se référant aux données résultant de la comptabilité analytique.
- Sécuriser dans les plus brefs délais, les modalités d'encaissement des cotisations réglées par les collectivités et les établissements affiliés.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de la présentation de ce rapport et du débat qui a eu lieu.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 6 juillet 2026

Le Président,

Frank STEYAERT

